



# LES BASES DE L'ASSURANCE DOMMAGES

## Maîtriser les assurances de choses et de responsabilité

L'assurance de dommages ou IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) a pour objet de garantir la protection des biens, aussi bien des particuliers (habitation, automobile) que des professionnels (entreprises, professions libérales, artisans etc.), en cas de sinistre. Afin de maîtriser le schéma de l'assurance de dommages, il convient d'appréhender ses deux aspects : protection du patrimoine et responsabilité.

FORMATIONS COURTES

INITIATION



Ref. : 8992249

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1620  
€ HT

Repas inclus

### OBJECTIFS

Découvrir les mécanismes de l'assurance dommages  
Analyser et souscrire un risque dommage  
Identifier les responsabilités pouvant être mises en jeu

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Commerciaux, courtiers et intermédiaires d'assurances.  
Responsables administratifs et financiers et responsables services généraux  
Rédacteurs sinistres et gestionnaires de contrats d'assurances

### PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

### COMPÉTENCES ACQUISES

Conseiller au mieux le client en assurance dommages aux biens.

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval

### PROGRAMME

Les bases de l'assurance dommages

#### Définir le périmètre de l'assurance dommages

#### Analyser le marché de l'assurance dommages en France et en Europe

#### Identifier la typologie des contrats dommages

#### Identifier les caractéristiques communes des contrats dommages

- La formalisation contractuelle, la durée de la police
- Le devoir de conseil
- La cessation du contrat
- Le principe indemnitaire

Test de connaissances : vérification de l'acquisition des connaissances

#### Distinguer les assurances de biens et de responsabilités

#### Analyser les assurances de biens

#### Les différentes polices d'assurance de biens

- Contrat d'assurance dits de " péril dénommé "
- Contrat d'assurance " tout sauf "

#### Identifier les clients potentiels

- Les assurances du particulier
- Les assurances du professionnel

#### Mettre en place le contrat d'assurance de biens

- Déterminer les biens assurables et les événements garantis



Organisme qualifié  
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr  
Siret 412 806 960 00032



- Évaluer les capitaux à assurer
- Apprécier les différentes clauses et les principes de ces polices**
- Limites de garanties imposées par l'assureur
  - Franchises relatives, légales et fixes
  - Tarification d'une police dommage aux biens et calcul de la prime associée

**Clarifier les champs d'application de la réassurance et de la coassurance**

- Définition de ces polices
- Identification des droits et obligations de l'assureur et de l'assuré

Étude de cas : analyse de plusieurs contrats d'assurance de biens

**Étudier les assurances de responsabilités**

**Définition et conditions du droit de la responsabilité civile**

- Responsabilités contractuelles et extracontractuelles
- Non-cumul des responsabilités

**Maîtriser les effets de la responsabilité civile**

- Exceptions à la règle
- Conventions portant sur la réparation intégrale du préjudice
- Prescription de l'action en responsabilité

**Identifier les différents types de responsabilités**

- Responsabilités pour fautes, du fait d'autrui et des choses
- Régimes spéciaux

**Repérer les clauses d'exonération ou de limitation de responsabilité**

- Jurisprudence associée

**Indemniser la réparation du préjudice**

- Identifier les différents préjudices
- Assimiler le principe de réparation intégrale du préjudice

Exercice d'application : identification du type de responsabilité mis en jeu à partir de déclarations de sinistres et proposition d'exemples de contrats d'assurance pouvant garantir chaque situation de sinistre

## INTERVENANTS

Olivier Jean BANETTE

Expert en assurances

NA EXPERTISES

## MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

## LIEUX ET DATES

**À distance**

23 et 24 mars 2023

14 et 15 sept. 2023

**Paris**

17 et 18 nov. 2022

22 et 23 mai 2023

23 et 24 nov. 2023

